

Le Pin, le 1^{er} avril 2021



Mairie de Le Pin

INFORMATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous informe que, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se réunira sans public le :

**Judi 08 avril 2021 à 18h00
Au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

En raison du contexte sanitaire, la présence physique du public sera impossible.

Lors de cette séance, les points ci-dessous seront abordés :

- Vote du compte de gestion 2020,
- Election d'un président de séance pour l'adoption du compte administratif 2020,
- Vote du compte administratif 2020,
- Affectation des résultats 2020,
- Vote du taux des taxes 2021,
- Vote du budget 2021,
- Attribution des subventions aux associations.



Le Maire,
Lydie WALLEZ